

Objet : Halle Olympique – Report du concert de Vitaa et Slimane au 18 septembre 2022

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal et de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu la décision n°2020-118 fixant les tarifs du Concert de Vitaa et Slimane, initialement programmé le 6 mars 2021 à la Halle Olympique,

Vu la décision n° 2021-013 reportant les spectacles programmés à la Halle Olympique,

Considérant la nécessité de reporter de nouveau le concert de Vitaa et Slimane au vu du contexte sanitaire du Covid-19,

Décide

Article 1 : En raison du contexte sanitaire du Covid-19, le concert de Vitaa et Slimane programmé à la Halle Olympique est reporté au 18 septembre 2022.

Article 2 : Les tarifs des places du spectacle restent conformes aux décisions prises précédemment. Les places initialement achetées sont valables pour la date reportée.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 14 avril 2022
Le Président
Franck LOMBARD

